

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Tribunal Judiciaire de Privas

Nombre de participants à l'atelier : 9

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

- Procureur de la République
- Délégués du Procureur
- Chargée de mission
- Agent de l'équipe de Proximité

Restitution des échanges :

Thématique : <u>Pilotage et organisation</u> : Comment améliorer le maillage territorial des services judiciaires ? Comment rendre la justice plus proche des justiciables ?	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Longueur et difficulté des déplacements au sein du territoire Ardéchois	Création d'audiences de compositions pénales, d'ordonnances pénales et de rappels à la loi, délocalisées à l'ouest et au nord du département.
Augmentation des réquisitions de mesures alternatives aux poursuites	Augmentation du nombre d'audiences sur le département.
Volonté d'augmenter le taux de présence aux convocations à des mesures alternatives aux poursuites.	<ul style="list-style-type: none">• Création d'audiences délocalisées afin de rapprocher la justice du justiciable.• Mise en place de rappels de convocation par SMS, par l'intermédiaire d'un prestataire de l'Etat.
Nécessité de suivi de l'activité des délégués du Procureur	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de statistiques régulières sur l'activité des DPR.• Suivi des convocations, des rôles et des dossiers par un agent dédié. Cet agent répond également à toutes les questions des délégués du Procureur.• Réunions régulières entre le Procureur et les délégués du procureur.
Les Maires d'Ardèche n'utilisent pas leurs pouvoirs	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une convention avec tous les

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

d'officier de police judiciaire, pourtant premier échelon de la justice.

Maires d'Ardèche organisant et pilotant le rappel à l'ordre, la transaction et le classement sous condition de réparation

- Organisation de réunions avec les Maires du département pour répondre à leurs questions sur ces mesures.
- Création d'une boîte mail pour être en lien constant avec les Maires.